



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 44 - Bail emphytéotique des 14 et 15 octobre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat - Quai Bugnet - Avenant à bail

**Bail emphytéotique des 14 et 15 octobre 1980 au profit
de Grand Besançon Habitat
Quai Bugnet - Avenant à bail**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	20/06/2018	Favorable unanime

Par acte notarié des 14 et 15 octobre 1980, la Ville de Besançon a concédé un bail emphytéotique au profit de Grand Besançon Habitat pour des terrains communaux sis rue Plançon et quai Bugnet en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 60 logements à usage locatif.

Ce bail emphytéotique a été conclu à compter du 1^{er} octobre 1980 pour se terminer le 30 septembre 2016, soit une durée de 36 ans. Il a été prolongé de 2 ans par la rédaction d'un avenant, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Un positionnement partagé avec le bailleur social sur la question du devenir du site n'étant pas encore arrêté à ce jour, il apparaît nécessaire de proroger la durée du bail emphytéotique à nouveau d'une année supplémentaire. Ce temps sera dédié, notamment, à l'étude d'un échange équitable de propriétés entre la Ville, le CCAS et le bailleur social.

Ainsi, il est proposé de proroger la durée du bail emphytéotique d'un an par le biais d'un avenant.

Par ailleurs, le parking sis derrière l'immeuble construit par GBH n'a pas été inclus dans ce bail alors qu'il est directement lié au bâtiment du bailleur social. Il est donc proposé de modifier l'emprise du bail pour y intégrer ce parking.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la prolongation d'une année supplémentaire de la durée du bail emphytéotique au profit de GBH et la modification de l'emprise du bail pour y intégrer le parking de l'immeuble,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation et la modification de l'emprise du bail.

Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE et Mme POISSENOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 6



Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Dard
Danielle DARD.

